

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du NAM ainsi qu'au nom du groupe africain et souhaite faire l'intervention suivante en sa capacité nationale.

le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'État de droit, contenu dans le document A/77/213.

L'État de droit ne se fait pas aux grès des conjonctures. Il est plutôt le fruit d'un engagement durable et de longue haleine, auxquels donnent corps des efforts continus et des actions concrètes.

Le Maroc, profondément attaché à l'état de droit, réitère l'importance du renforcement et de la consolidation des principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits humains et se félicite du large spectre des activités du Secrétariat dans l'accompagnement des États Membres, dans leurs efforts visant à consolider l'État de droit durant la période de couverture.

Afin d'assurer la continuité du service public de la Justice pendant la pandémie, le Ministère de la Justice a pris des mesures transversales, en coordination avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la Présidence du Ministère public, tout en garantissant la sécurité sanitaire des magistrats, des auxiliaires

[REDACTED]

Je vous remercie de votre attention.